



Neptune Immobilier  
Sarl au capital de 10000 € - RCS VERSAILLES B 513459172  
Siège social : 24 rue du Maréchal Foch – 78000 VERSAILLES  
Tél : 01.30.97.20.80 - E-mail : versailles@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Honoraires de transaction** (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 75 000€	5 000 €
De 76 000 à 149 999 €	7% du prix de vente
De 150 000 à 399 999 €	6% du prix de vente
De 400 000 à 749 999 €	5% du prix de vente
Au-delà de 750 000 €	4% du prix de vente

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.  
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**\*Cas particulier** → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

## Locations – Barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 250 € TTC à la charge du bailleur.

**Honoraires baux commerciaux (hors frais de rédaction de bail) :**

- **10 % de la première période triennale à la charge du preneur.**

## Gestion locative – Barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Honoraires de gestion:**

6 % HT du loyer annuel, soit 7,2 % TTC à la charge du bailleur.

**Garantie loyer impayé :**

2,5 % du loyer charges comprises (hors honoraires)

---